



Honoraire avocat suite abandon procédure

Par **zabboune**, le **12/12/2013** à **15:06**

Bonjour,rnrnJ'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle partielle pour une procédure avec un avocat commis d'office.rnrnLorsqu'elle m'a communiqué le montant de la procédure, c'était beaucoup trop cher, j'ai donc décidé d'abandonner la procédure. Mais l'avocate me réclame 500€ pour l'étude de mon dossier, alors que rien n'a été fait et je n'ai rien signé (pas de convention).rnrnQue dois-je faire ?rnrnMerci d'avance

Par **alterego**, le **12/12/2013** à **19:57**

Bonjour,rnrnrnrnrnrnBonjour,rnrnVous confondez avocat commis d'office avec avocat désigné dans le cadre de l'aide juridictionnelle. rnrnL'aide juridictionnelle partielle vous ayant été accordée, l'avocat qui vous a été désigné a étudié votre affaire. rnrnVous avez pris l'initiative de renoncer à la procédure, le retrait de l'aide a donc été prononcé (comportement dilatoire ou abusif de votre part ?), c'est, alors, à juste raison que cet avocat vous réclame des honoraires pour son travail ou le temps que vous lui avez fait perdre.rnrnCordialement

Par **zabboune**, le **12/12/2013** à **21:51**

J'ai renoncé à lancer la procédure car celle ci était trop cher, mais j'ai juste eu 1 entretien de 15 min pour exposer mon dossier, la procédure n'a jamais été engagée.rnrnEn gros il me fait payer 500€ le "devis" de ses honoraires, je trouve ça abusif...